



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL SEANCE DU MARDI 22 JUN 2010, 20H30

L'an deux mil dix, le mardi Vingt Deux Juin à Vingt heures cinquante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaients présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- Micaela PTAK- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA - Angélique MENAGE- Fabienne BECHET-
Messieurs Dominique TURPIN- Stéphane ANGOT- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS- Daniel RENAULT - Michel DUTHILLEUL

Absent :

Mr François Rémy MONNIER

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Les comptes rendus de la séance du 07 et 21 avril 2010 sont validés par tous les membres du Conseil Municipal présents.

INFORMATIONS

Décès

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame Paulette MALEMONT survenu le 26 mai 2010 ainsi que celui de Madame Marie MAILLARD décédée le 15 juin 2010. Madame Micheline VOINIER a présenté au nom du conseil municipal nos sincères condoléances aux familles Nézelloises.

Monsieur le Maire a le regret aussi de faire part de la disparition de Monsieur Claude PERNES, Président de l'Association des Maires de l'Ile de France et Maire de Rosny-sous-Bois survenu le 23 mai. De nombreux élus ont assisté à la cérémonie religieuse et de ce fait n'ont pu être présent à l'inauguration de notre contrat rural, place de la mairie, le samedi 29 mai 2010.

Autre triste nouvelle, celle de la disparition d'Henri CUQ, survenue le 11 juin 2010, des suites d'une longue maladie. Il était député de notre circonscription (9e) des Yvelines et a fait notre fierté comme Ministre délégué aux Relations avec le Parlement.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire expose qu'afin de sécuriser l'Espace Pierre Brémard suite à l'intrusion des gens du voyage, il a été nécessaire de procéder à des travaux provisoires d'urgence afin que les caravanes ne puissent à nouveau rentrer à la fin de la fête foraine. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DEBRIS pour un montant de 1000 euros.

Monsieur Dominique TURPIN informe les membres du conseil municipal qu'il a signé deux devis d'un montant de 800€ HT et de 2 446,30 € pour l'installation d'un défibrillateur dans l'abri bus situé côté Poste.

Monsieur le Maire a également signé un devis pour l'installation de panneaux indiquant « route inondée » pour un montant de 240 € HT.

Informations

Enquête de l'Association des Cottages

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bureau de l'Association Syndicale Libre « Les Cottages de Nézel » a sollicité la commune pour étudier une solution de sécurité par rapport à la vitesse excessive des véhicules rue de la Terrienne et au croisement Place de la Paquière.

Monsieur le Maire a émis le souhait d'une concertation commune avec la mairie et les membres de l'association sur cette problématique. Aussi, dans le cadre de cette réflexion, l'ASL a souhaité consulter chaque résidant sur le sujet afin de récolter un maximum de propositions qui tiennent compte du quotidien de chacun.

L'ASL a reçu les réponses qui seront étudiées lors d'une prochaine commission des travaux.

Disque Européen

Afin de favoriser l'activité de nos commerçants, Monsieur le Maire a été sollicité afin que les clients de nos commerces puissent bénéficier d'un stationnement plus souple que le stationnement zone bleue actuel. Le disque européen permettrait cette flexibilité, en effet, celui-ci donne aux collectivités territoriales la possibilité de déterminer elle-même la durée du stationnement par arrêté du Maire. La signalisation se fait par la mise en place d'un code couleur. Le conseil municipal en approuve le principe.

Commission des travaux du 12 juin 2010

La commission des travaux s'est réunie en session extraordinaire le 12 juin : en effet, après avoir subi la présence des gens du voyage à l'Espace Pierre Brémard où le caravanning est interdit comme le stipule notre PLU, la commission a souhaité sécuriser encore plus cet endroit.

Des travaux provisoires d'urgence et économique ont été réalisés à l'espace Pierre Brémard.

De plus, à l'intérieur de l'Espace Pierre Brémard, une jardinière sera réalisée près de la salle polyvalente pour empêcher l'accès au terrain en herbe depuis l'entrée côté tennis.

Monsieur le Maire souhaite à ce qu'on rappelle dans le règlement de location de salles, la nécessité de bien refermer le portail de l'espace Pierre Brémard.

Commission cantine du 15 juin 2010

Monsieur RENAULT expose que les membres de la commission souhaitent que lors de la rentrée scolaire, une note soit préparée mentionnant qu'il serait souhaitable que les parents qui ne travaillent pas n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine le mardi et le jeudi : en effet la cantine accueille par moment presque 100 enfants !

Malgré la mise en place d'un planning très précis du personnel de cantine, il devient très compliqué (surtout les mardis et jeudis) de faire déjeuner tous les enfants dans un temps suffisamment long pour qu'ils puissent apprécier leurs repas, et reprendre des forces dans de bonnes conditions.

Conseil des Sages du 6 mai 2010

Monsieur le Maire a reçu les membres du conseil des sages en mairie pour échanger sur les affaires communales. Monsieur le Maire a exprimé sa satisfaction devant l'implication exemplaire de nos sages à suivre les multiples sujets de la vie communale avec beaucoup de passion. Aucune point n'échappe à leur vigilance, que cela soit pour féliciter la commune à essayer de transformer l'ancienne poste en maison médicale ou d'aborder des sujets « douloureux » comme celui de la vitesse excessive des véhicules traversant le village, l'étroitesse des trottoirs rue Saint Blaise ou encore les possibilités d'enfouissement des réseaux de la départementale.

Le conseil des sages aurait aimé être sollicité pour avis, lors des dernières décisions importantes prises par le conseil municipal, comme ce fut le cas par exemple avec l'achat de la villa Bellevue.

Monsieur le Maire a tenu à rassurer l'ensemble des sages : il avait souhaité les consulter dans cette affaire, mais il fallait agir vite pour empêcher l'irréparable. En effet, un projet immobilier indésirable aurait compromis fortement la tranquillité et la sérénité des habitants de notre petite commune. Il était donc très important de s'opposer à ce projet pour défendre l'intérêt communal. De plus, « la Maison des Nézelais » prévue dans l'ancien local de la poste (maintenant dédié à tenter d'y accueillir un professionnel de la santé), trouvait avec la villa Bellevue un cadre bien plus approprié aux activités de culture et de loisirs des Nézelais. Le potentiel du parc arboré (près de 4000 m²) en ferait un espace de détente et de promenade accessible à tous et notamment pour les scolaires qui y accéderaient facilement depuis l'école toute proche.

Toujours en matière d'environnement, la création de liaisons douces, notamment la réalisation d'un chemin piéton allant de la sortie de Nézel pour rejoindre les commerces du poteau d'Epône, fût également évoquée

La réunion fût l'occasion aussi d'échanger sur l'entretien de la commune, élagage prévu ou à prévoir, de donner des recommandations sur le fonctionnement de la nouvelle déchèterie intercommunale ou encore d'aborder les problèmes de plus en plus fréquents d'incivilité, de dépôts sauvages, de dégradations...

Les sages invitent le conseil municipal à mener une réflexion sur la vidéo surveillance de points sensibles.

Epreuve de VTT sur la commune de Nézel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'association « Bonnières VTT » organise sur le territoire de la commune de Nézel une épreuve de VTT sur un parcours de 5 kilomètres le dimanche 4 juillet 2010 de 9h00 à 13h00.

Monsieur le Maire félicite l'initiative de cette manifestation sportive sur le territoire de la commune.

Réunion du SIA du 3 juin 2010

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu le 3 juin à la DDEA pour une réunion concernant l'avancée de la nouvelle station d'épuration, notamment par rapport à l'achat des terres agricoles et des mesures d'expropriations envisagées. Fort heureusement, des négociations avec les propriétaires ont permis d'éviter la D.U.P (Expropriation par Déclaration d'Utilité Publique). Ce qui aurait eu un effet catastrophique sur le planning de réalisation de la future station d'épuration.

Inauguration du contrat rural le 29 mai 2010

C'est dans une ambiance fort sympathique et convivial qu'a eu lieu place de la mairie à Nézel, l'inauguration du contrat rural ce samedi 29 mai à midi.

Monsieur le Maire se réjouit du fait que de nombreux Nézelles et Nézelles avaient répondu présents à l'invitation pour cette cérémonie.

Le temps fort de cette cérémonie fut l'inauguration du square Gilbert Lair : Monsieur Lair, très touché par tant d'honneur a exprimé l'attachement profond qu'il a pour son village et a rappelé l'aide essentielle que lui ont apporté tous les conseillers qui l'ont suivi fidèlement tout au long de ses mandats de Maire et d'élu de 1983 à 2008.

Monsieur le maire remercie encore Nézel Music pour sa participation à l'ambiance très festive de cette inauguration.

Réunion du 20 mai 2010 concernant la réforme fiscale

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur ANGOT se sont rendus à Magnanville pour une présentation de la réforme fiscale organisée par l'Union des Maires des Yvelines et l'Agence Départemental de Conseil aux Communes et à leurs Groupements.

Cette réforme fiscale, intégrée dans la réforme des collectivités territoriales, a plusieurs objectifs :

- Favoriser la compétitivité des entreprises françaises, en particuliers celle des industries, et l'attractivité du territoire.
- Assurer une compensation intégrale aux collectivités, tout en maintenant le lien entre les collectivités locales et les entreprises.
- Moderniser la fiscalité locale (spécialiser, simplifier)
- Respecter le principe constitutionnel d'autonomie financière

Les principales conséquences de la réforme de la taxe professionnelle pour les communes et les EPCI sont :

- La taxe professionnelle remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui est composé de 2 parts distincts (une cotisation financière des entreprises (CFE) et une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- La suppression de la part « équipements et biens mobiliers » (EBM) de la taxe professionnelle qui correspond pour les communes et EPCI à une perte de recettes d'environ 11,5 milliards d'euros.

Cette perte est ainsi compensée par :

. Part « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises » (CVAE)	+ 4,1MD€
. Ex-part « taxe d'habitation » des départements »	+ 5,6 MD€
. Ex-part « taxe foncière sur les propriétés non bâties » des départements et régions	+ 0,08 MD€
. Transfert d'une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale (TH,TFNB,CFE)	+ 1,0 MD€
. Nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	+ 0,4 MD€
. Suppression des prélèvements actuels (PVA et France Télécom)	+ 0,8 MD€
. Abattement de 30% de la VL des immobilisations industrielles (CFE)	+ 0,6 MD€
. Dotations de l'Etat (dotation de compensation de la réforme de la TP)	+ 0,3MD€
- Une modification de la structure et de la répartition des impôts	
. Les impôts et frais de gestion transférés le sont en priorité aux EPCI levant de la TP unique et aux communes non membres de tels EPCI	

- . La réforme n'a aucune incidence directe pour les communes membres d'un EPCI levant la TP unique
- . Les EPCI levant la TP unique deviennent de droit des EPCI levant la fiscalité mixte.
- . La cotisation foncière des entreprises n'est perçue que par les communes et les EPCI
- . La taxe d'habitation n'est plus perçue que par les communes et les EPCI
- . Aucune disposition nouvelle n'existe en matière de péréquation.

Dossier de subvention pour l'ouverture au public du parc de la villa Bellevue

Monsieur Stéphane ANGOT expose la possibilité d'obtenir une subvention plafonnée pour l'ouverture au public du parc de la Villa Bellevue financé à hauteur de 30 % par le Conseil Général et dont les travaux sont plafonnés à 295 000 €. Afin de rendre cette réalisation possible, la commune doit élaborer le cahier des charges et déclencher un appel d'offres pour contracter un paysagiste-concepteur. L'ouverture du parc pourrait donc être envisagée en septembre 2011. Monsieur Stéphane ANGOT propose de constituer un comité de pilotage dès juillet.

Mesdames PINÇON, MENAGE, VOINIER, MAHAUT, BECHET, PEREIRA ainsi que Messieurs TURPIN, LABARTHE, LORTHIOS constitueront ce comité de pilotage pour cette opération.

ORDRE DU JOUR

1°) PROLONGEMENT DU PROGRAMME TRIENNAL 2009-2010-2011 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général par délibération du 26 mars 2010 a décidé un accompagnement complémentaire des communes afin de les aider à faire face aux dégâts sur leur voirie durant l'hiver 2009-2010 qui a été particulièrement rigoureux. Cette aide complémentaire d'un montant de 2M€ s'ajoute au 5 M€ qui avaient déjà été votés en mars 2009 afin d'accompagner la relance économique dans le secteur des travaux publics.

Ainsi, la commune de Nézel ayant terminé le programme triennal 2009-2010-2011 peut bénéficier d'une subvention complémentaire correspondant à 40% d'augmentation du plafond de subvention, réservées exclusivement à des travaux sur chaussées jusqu'au 31 décembre 2012, ce qui représente une subvention d'un ordre de grandeur d'environ 40 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de solliciter du Conseil Général une subvention d'aide complémentaire au titre du programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour réaliser les travaux sur chaussées correspondant à 40 % d'augmentation du plafond de subvention.
- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

2°) VENTE ET ECHANGE DE PARCELLES COMMUNALES

a) Echange de parcelles communales

Monsieur le maire a souhaité avoir l'avis de la commission d'urbanisme au sujet de la demande du Médiateur de la République concernant le différent qui oppose la commune à Monsieur Maccorin à propos de la parcelle A1107.

Cette parcelle avait été échangée début 2008 entre la commune et le propriétaire et celui-ci y avait découvert en déboulant son terrain, une servitude de la Lyonnaise, non mentionnée dans l'acte notarié.

Le Médiateur a souhaité qu'un échange de terrain d'une surface équivalente à celle de la servitude soit réalisé.

La commission d'urbanisme souligne que cette solution permettrait de régler la dangerosité du virage en décalant la clôture actuelle. Pour ces raisons de sécurité, la commission suggère donc au conseil, de procéder à cet échange.

Aussi, le conseil municipal donne un avis positif concernant l'échange de la pointe de la parcelle grevée de la servitude avec une surface équivalente prise dans la parcelle communale voisine (A 576) pour les raisons de sécurité évoquée.

Madame Hélène MAHAUT souhaite qu'on fasse le nécessaire pour que la prise en charge des frais de bornage et de notaire ne soit pas supportée par la commune. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour qu'au pire, ces frais soient partagés entre la commune et le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide l'échange de la pointe de la parcelle grevée de la servitude avec une surface équivalente prise dans la parcelle communale voisine (A 576).**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

b) Vente d'une parcelle communale

Monsieur le Maire rappelle cette affaire : Monsieur et Madame MOYSAN BERNIA avaient déposé en 2008, une demande préalable pour la division d'une unité foncière en deux lots située 1 ruelle des Prés Dieu sur les parcelles B 227-228-229.

Or, l'instruction de ce dossier par les services de l'urbanisme, avait révélée que leur allée de garage, faisait partie du domaine communal, étant répertoriée comme une extension de la ruelle des Prés Dieu (46 m2).

Aussi le conseil municipal en sa séance du 18 novembre 2008 avait proposé de régler cette situation inhabituelle en rétrocédant cette partie au propriétaire. Ceux-ci avaient accepté de se porter acquéreur au prix fixé par les Domaines préalablement consultés. Cependant, entre temps ils ont vendu leur bien, et les nouveaux propriétaires ont souhaité prendre à leur charge cette rétrocession de 46 m2.

Aussi, Monsieur le Maire propose que cette rétrocession de voirie communale, soit effectuée au profit des nouveaux propriétaires pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de vendre le lot 3 aux propriétaires des parcelles B228 B229 pour un montant de 2 300€ (Deux Mille Trois Cents Euros)**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

3°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL (11 RUELLE DES PRES DIEU) A LA CCSM POUR LA MICRO CRECHE « POMME D'API »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du bâtiment communal situé 11 ruelle des Prés Dieu avec la CCSM afin d'accueillir la micro-crèche « Pomme d'Api ». Celle-ci stipule entre autre que la CCSM est en charge des frais de fonctionnement et que cette mise à disposition est à titre gratuit pour une durée de 12 ans. Le règlement intérieur est identique à celle de Bouafle.

Madame Sandrine PINÇON précise que l'ouverture de la micro-crèche au rez de chaussée est fixée au 30 août et comportera 6 places, celle du 1^{er} étage de 3 places s'ouvrira début janvier.

Toute personne demeurant dans le périmètre de la CCSM peut prétendre à l'accès de la micro-crèche « Pomme d'Api » par ordre d'inscription.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal situé au 11 ruelle des Prés Dieu à la CCSM à titre gratuit pour une durée de 12 ans.
- Le charge de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.

4°) CONVENTION ENTRE LA S.A. SAPCA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL) ET LA COMMUNE DE NEZEL

Monsieur le Maire expose que la convention entre la S.A. SAPCA et la commune de Nézel prendra fin le 1^{er} juillet 2010 et il convient donc de la renouveler conformément aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural).

La S.A. SAPCA intervient pour :

- La capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux (chiens, chats)
- La prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés
- La mise à disposition de cages et la prise en charge des chats capturés
- Enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et conduite au centre d'équarrissage
- Transfert à un organisme de protection animale
- Des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière

La présente convention est conclue pour une période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et pourra être renouvelée trois fois par reconduction expresse pour une période de douze mois sans que toutefois sa durée totale n'excède pas 4 ans.

Le montant forfaitaire annuel des services s'élève à 704,00 HT par an.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la S.A. SAPCA et la commune de Nézel suivant les conditions définies ci-dessus.
- Le charge de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.

5°) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU ET DU SIEGE SOCIAL DU SIM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL, DU RU DE RICHE ET DE LA ROUASE

a) Monsieur le Maire expose que le 5 février 2009, le comité syndical du SIM a décidé de simplifier la composition du bureau en le fixant à trois membres : un Président, un Vice-président et un secrétaire.

La commune de Nézel étant une commune membre du SIM doit se prononcer sur cette modification des statuts.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la modification des statuts du SIM qui fixe à trois membres la composition du bureau
- Le charge de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.

b) En parallèle, il convient de délibérer sur le changement de siège social du syndicat de Montainville vers la Falaise, compte tenu de la délibération prise par l'assemblée syndicale le 11 mars 2010.

En effet, afin de faciliter les démarches administratives et d'éviter tout problèmes de réception de courrier, Madame la Présidente a proposé le changement du siège social du syndicat actuellement à la mairie de Montainville vers la mairie de la Falaise.

Par ce changement d'adresse le syndicat changera aussi de trésorerie principale de Maule vers Epône.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve la modification des statuts du SIM qui acte le changement social du syndicat de la mairie Montainville vers la mairie de La Falaise.**
- **Le charge de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Thierry LABARTHE signale que certains riverains de la départementale ont remarqué des trous en formation sur la rue Saint Blaise.

Monsieur Dominique TURPIN précise que la commission travaux recense actuellement l'état des voiries dans la commune afin de remédier à cette situation.

De plus, Monsieur Thierry LABARTHE signale un dépôt sauvage dans la sente prolongeant la ruelle du Colombier et souhaite qu'un nettoyage soit fait rapidement. Monsieur le Maire va charger les services techniques de faire le nécessaire.

Monsieur Thierry LABARTHE propose qu'on remédie au manque de poubelles à l'Espace Pierre Brémard notamment aux abords du terrain de foot ou près du chalet cela s'avèrerait utile. Il note qu'à d'autres endroits il n'y en a pas non plus : Aux Prés Dieu, aux arrêts de bus de la gare.

Mademoiselle Angélique MENAGE émet l'hypothèse que cette absence de poubelles pourrait être en corollaire avec le plan Vigipirate.

Monsieur le Maire charge Monsieur Duthilleul de repérer avec les services techniques, les endroits où la présence de poubelles serait utile.

- Monsieur Michel DUTHILLEUL signale des problèmes au lavoir : des actes de vandalisme, des squats... Monsieur LORTHIOS souligne qu'il serait intéressant de mettre en valeur cet endroit en réhabilitant le lavoir. Monsieur Thierry LABARTHE propose dans un premier temps, de poser une grosse grille en fonte pour fermer le lavoir afin de le protéger.

Monsieur le Maire souhaite que la commission travaux étudie la possibilité de restaurer le lavoir et propose également que cette opération puisse être envisagée dans un programme subventionné.

- Madame Micheline VOINIER fait part de la demande d'installation d'un miroir route de Montgardé de la part de plusieurs administrés. Monsieur le Maire prend en considération les remarques des riverains et ce point sera étudié lors de la prochaine commission des travaux.

- Mademoiselle Angélique MENAGE fait remarquer le panneau « céder le passage » dans la rue Saint Blaise a été démonté. Monsieur le Maire va charger les services techniques de se rendre sur place.

- Madame Fabienne BECHET rapporte que certaines personnes demandent une harmonisation des couleurs Place de la Mairie, notamment au niveau des panneaux, des barrières...ainsi que de changer la pancarte « eau potable » qui semble être un peu imposante et pas assez esthétique.

Monsieur le Maire souhaite que ces propositions soient étudiées également lors de la prochaine commission travaux.

De plus, Madame Fabienne BECHET rapporte que les habitants impasse de Montgardé rencontrent des problèmes de distribution de courriers dus sans doute à une confusion entre la rue et l'impasse du même nom. Elle demande si le changement de nom pour la rue ne pourrait pas être envisagé.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient à condition que cela soit fait en concertation avec les riverains et en recueillant par exemple les propositions des Nézellois lors d'une enquête publiée dans le journal communal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h55.

Le Maire

Dominique TURPIN